Courrier de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 AVRIL 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & CONF.
Rédacteurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUPOUY.
R. DUVERGER. R. MARY.
47 RUE DES CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 18 AVRIL.

Les Etats-Unis et l'Espagne.

Le langage de l'*Union*, ses menaces à l'adresse de l'Espagne et ses violentes philippiques contre les autorités de Cuba, ne peuvent plus laisser de doute sur les intentions du gouvernement. M. Pierce cherche évidemment à racheter par un acte de vigueur les bénitentes qu'on lui a si cruellement reprochées. Profondément blessé de l'attitude pleine de dédain qu'ont prise vis-a-vis de lui les divers partis de l'Union, il voudrait leur prouver qu'il n'est pas aussi faible qu'ils le supposent et qu'il est bonne après tout à faire la conquête de Cuba.

Cette tendance actuelle du gouvernement n'est pas le résultat d'une conviction réfléchie et raisonnée, c'est le contre-coup de l'opinion extérieure. L'administration a été fanfaronne au début, puis faible et timide; après avoir menacé l'Espagne et autorisé notre ambassadeur à exiger une éclatante satisfaction pour la saisie du *Black Warrior*, elle s'est bâtée de se donner un démenti et de faire une agonisante reculade. Elle s'en est peu, elle a trembléau moment où elle eût dû avoir le courage de la position qu'elle avait non pas acceptée mais provoquée.

Pourquoi nos trois principaux ministres en Europe avaient-ils été convoqués à Ostende? Pourquoi les avait-on solennellement réunis à la face du Autiou Monde? Ils devaient délibérer sur la question de Cuba, et leurs instructions étaient telles qu'ils étaient d'avance assurés du concours de leur gouvernement. M. Marcy leur avait écrit que la possession de Cuba était devenue indispensable à l'Union, et, après avoir énoncé magistralement cet axiome gouvernemental, il les chargeait de chercher les moyens d'amener cette île aux Etats-Unis. Il ne saurait donc a tout entreprendre; il s'engageait indirectement à accepter leur solution, quelle qu'elle fût, à leur donnant pleins pouvoirs pour négocier pacifiquement ou déterminer une crise qui amenât une rupture. C'est ce qu'avait compris M. Soulé, ainsi que ses collègues de la conférence, et il se disposait à mener rondement les choses à Madrid lorsque une dépêche de M. Marcy vint s'interposer à boulevarser son plan de campagne. Le secrétaire d'Etat l'invitait à ne pas s'écarter des voies pacifiques et à éviter avec soin une rupture avec la cour de Madrid.

La reculade avait eu lieu. Il est rare que ceux qui menacent sans cesse ne faiblissent pas lorsque le moment s'agit est venu. L'administration a trembler lorsque elle a vu M. Soulé pâlir exécuter les instructions qu'elle lui avait données, et elle a l'air, en lui créant une position difficile, de demander son rappel.

L'occasion était belle pourtant pour en finir avec cette éternelle question de Cuba et pour arriver à une solution. A défaut de justice il y aurait eu du moins courage à dire à l'Espagne : Nous avons besoin de votre colonie; vendez-nous-la ou nous vous la prendrons! L'Espagne est aprèrce cette franchise et, peu facile à intimider, nous eut probablement répondu : Prenez Cuba, si vous le pouvez. C'est cette tout simplement de part et d'autre une déclaration de guerre. M. Soulé lui aurait revoyé aux Etats-Unis et la force aurait tranché ce que les négociations n'avaient pu régler.

Cette conduite droite et royale n'était pas du goût de l'administration. Elle convoitait Cuba, mais elle craignait de paraître ambitieuse et s'éveiller les susceptibilités des gouvernements européens. Elle n'y avait pas pensé cependant lorsque elle convoquait nos diplomates à Ostende.

Quoiqu'il en soit, elle revient aujourd'hui à ses idées de conquête, mais elle cherche un prétexte pour prouver que l'Espagne. Deux faits pourraient servir en ce moment le lui fournir : l'exécution d'Estrampes et la visite faite à bord d'un de nos steamers à la hauteur du cap San Antonio.

Estrampes, qui vient d'être exécuté à la Havane comme conspirateur, n'était fait, dit-on, naturaliser citoyen américain. Nous croyons qu'on se trompe, mais en admettant qu'on dise vrai, le gouvernement espagnol n'a-t-il pas le droit de juger et de condamner ceux qui conspirent contre lui? Ou parle, d'un traité en vertu duquel l'Espagne serait en droit de n'observer certaines formalités toutes les fois qu'un Américain serait mis en jugement sur son territoire. Ce traité, aucun journal ne l'a encore publié et nous en ignorons la teneur. Il n'est pas probable cependant qu'il modifie le système judiciaire de l'Espagne pour les cas spéciaux où un citoyen américain serait exposé au jugement ordinaire dans ce dernier pays. Ce serait quelque chose de monstrueux. Il est sans doute simplement déclaré dans la convention que les Américains, jugés en vertu des lois espagnoles, auront toutes les garanties que celles-ci assurent aux sujets espagnols. Or, nous ne sachons pas que ceux-ci se soient soustraits à la justice, dans le procès d'Estrampes, aux formalités observées à l'égard des accusés traduits devant les tribunaux militaires de l'Espagne.

Quant à *El Dorado*, que une frégate espagnole a hélé et arrêté, on se recrie contre le droit de visite que s'est arrogé ce dernier bâtiment. Mais ce droit que nous ne reconnaissons pas dans les circonstances ordinaires, l'a-t-il vraiment exercé sur des côtes mises en état de blocus? *El Dorado* se dirigeait à toute vapeur vers celles de Cuba lorsque un navire de guerre a contraint de suspendre sa marche. N'en agit-il pas de même à nous avions déclaré le blocus de nos propres côtes et si nous nous attendions au débarquement d'un ennemi? La meilleure manière de bien juger les actes des autorités de Cuba est de nous demander ce que nous serions à leur place.

Un exécution d'Estrampes ou la visite faite à bord de l'*El Dorado* ne sauraient donc fournir à M. Pierce le prétexte de querelle qu'il cherche et qui aurait pu trouver naguère. Son courage a fleuri une première fois, tant pis pour lui qu'il faiche maintenant défaillir.

M. Soulé et le cabinet de Washington.

On mit dans le *Progrès* de New-York :

Le *Herald*, depuis quelque temps, menace le cabinet Marcy des révélations de M. Soulé. Il avait déjà annoncé une brochure de l'ex ministre de la Sainte Louis, il y avait encore bien d'autre mainte pire spéciale :

M. Soulé, nous assure-t-on, compte que son travail sera achevé à la fin de mai, mais, par suite de la grandeur des intérêts engagés et du caractère varié des matériaux, nous croyons qu'il faudra attendre jusqu'au 4 juillet, ce qui fera un riche bouquet pour le glorieux anniversaire de l'indépendance.

La brochure, qui sera digne de la plume magistrale de M. Soulé, doit être traduite immédiatement en français par P. Arpin, rédacteur du *Progrès* de New York, puis en allemand et en espagnol par des écrivains d'une plume distincte. Elle ne pourra manquer d'être recherchée par toutes les cours de l'Europe et par toutes les chancelleries dans le monde entier.

Nous savons que M. Soulé, avant son départ, a autorisé son ami George N. Sanders, à recevoir les propositions des éditeurs pour la publication de cette brochure.»

Le *Black Warrior* a franchi la barre hier à 4 heures de l'après-midi, et sera dans notre port au moment où paraîtront ces lignes. Il a du partir de la Havane samedi dernier. Les nouvelles qu'il apporte paraîtront dans notre prochain numéro.

TEXAS.—Le steamer *Fredericsburg*, arrivé hier, nous a apporte des nouvelles du Texas jusqu'au 31 courant. Rien de nouveau.

THEATRE D'ORLEANS.

Nous croyons d'avoir rappeler aux habitués du théâtre que le bénéfice de MME CARDIER passe demain et insister pour que tous y soient présents. Les causes nombreuses qui militent particulièrement en faveur de cette intéressante artiste, le chiffre, etc., ne sont pas admissibles dans cette circonstance. La gracieuse bénéficiaire a droit à une chambrée complète et personne ne voudra lui faire injustice de sa présence. Quant aux titres qui motivent ce droit, ils sont assez nombreux et assez valablement acquis pour que nous laissions à notre feuilleton le soin de les développer dans le journal de demain. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons donc aux considérations générales qui précèdent, en rappelant que CHARLES VI, opéra d'Halevy, est l'ouvrage choisi par la bénéficiaire.

MUSIQUE NOUVELLE.—LEMARNY vient de publier une grande polka pour piano, sur un des plus charmants motifs de l'*Etoile du Nord*. Cette composition, dédiée au célèbre pianiste américain Moreau Gottschalk, ne peut manquer d'avoir une grande vogue de salon.

NOUVELLE LIGNE DU HAVRE.— M. Vander-bilt donne décidément suite au projet qu'il avait conçu d'organiser une ligne transatlantique avec ses seules ressources et à ses seule risques et périls. Le beau steamer North Star partira de New-York le 21 de ce mois pour le Havre, et le steamer Ariel sera expédié un mois après.

ESCAPE DE BUTLER.—Nous avons fait l'essai de l'encre connue dans le commerce sous le nom de *Butler's mercantile writing and copying fluid* inks, et nous n'hésitons pas à la recommander aux négociants, aux notaires et à nos différentes administrations. On s'en sert dans beaucoup de bureaux et partout on en fait l'éloge. Cette encre ne coûte pas plus cher que les autres et offre des avantages qui doivent la faire préférer à celles-ci. Elle est en vente chez D. Felt & Bonneau, D. B. Stephens & Co, P. Derst & Co, A Bonneau, et dans la plupart des autres magasins de fournitures de bureau.

TOILES! TOILES! — C. C. Wayland, en coin des rues Poydras et Carondelet, vient de recevoir un magnifique assortiment de toiles qu'il offre à des prix très modérés. Voir nos avis.

Dépêches Télégraphiques

Transmises à Pulbiché.

BUFFALO.—Louisville 17 avril — Le temps est chaud et les eaux montent. Le steamer Niagara est arrivé de la Nile-Orléans et le Fany Bullitt est parti.

Cincinnati, 17 avril.—La farine est languissante et en baisse, vente 8 10 le baril. Les seconds sont calmes; 200 barilles de graine ont été vendus à 9 1/2c la liv. Le whiskey vaut 21 c. le gallon.

Pittsburg, 17 avril.—Il y a maintenant 10 pieds d'eau dans le chenal.

Marché de New-York, 17 avril.— Le coton n'a pas varié. La farine est ferme et en hausse; l'Ohio se vend 8 10 50 le baril. Le maïs est en faveur. Le mêlé de l'Ouest vaut 8 1 06 c. le boisseau. Le porc est ferme, mess vaut 18 1/2 à 18 31 le baril. Graines en hausse. Vente à 9 7/8 c. à 10 c. le baril.

MACHINE A BLANCHIR.—La machine patentée à blanchir, de Mellingwork, est maintenant employée dans beaucoup de familles. Le blanchissage se fait rapidement à l'aide de cette machine. Le propriétaire de l'Hôtel de l'Arcade annonce qu'il lui fallait quatre personnes pour laver mille pièces de linge par jour, et que ce même travail se fait maintenant par une seule personne, en claq heures, à l'aide de *Kauchik Washing Operator*. Ce témoignage est très important. Nous appelons d'ailleurs l'attention des propriétaires d'hôtels et de pensions, ainsi que des familles en général, sur l'avis que publient dans nos colonnes MM. H. M. Barlow & Co.

CONSEIL DES ALDERMEN.

Réunion conformément à l'ajournement. Neuf membres répondent à l'appel.

Lettre du comité chargé de rechercher les causes de l'épidémie de 1853, demandant des honoraires.—Référé.

Lettre de l'avocat de la ville au sujet du procès intenté à la compagnie du chemin de fer Pontchartrain. —Référé au comité judiciaire.

Le Conseil refuse de payer les dépenses encourues par la convention du sud et adopte une résolution déclarant qu'il ne paiera aucune dette qu'il n'aura pas autorisée.

Rapport du comité chargé de rédiger les règlements du Conseil—Adopté. Le Conseil se réunira dorénavant le premier et le troisième lundi de chaque mois, à 7 heures du soir.

Le même comité présente des réglements dans lesquels sont mises en accusation. Adoptés.—A la demande de M. Luzenbaly, ces réglements sont mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le Conseil s'ajourne, après s'être joint aux Assistants-Aldermen pour demander à l'imprimeur et assistant avocat de la ville.

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.

Le Conseil se réunit à l'heure habituelle. Le gen. Tracy occupe le fauteuil. 13 membres répondent à l'appel.

Lecture de plusieurs communications.

Lettre de l'avocat de la ville en réponses aux questions qui lui avaient été posées sur le droit des assistants-aldermen d'occuper le siége des titulaires du sé et du 2me districts, dans l'état actuel des choses. Cet officier est d'opinion que ces messieurs ont le droit de remplir les fonctions qui leur incombent par suite de la mise en accusation des recorders, qui comme juges d'instruction, sont comme membres du bureau de police—Déposée sur le bureau.

Lettre du voyer, relative à certaines travaux sous la direction du Référé.

Communication du commissaire des rues, présentant le tableau des dépenses—Référé.

Rapport du directeur de la maison de travail—Référé.

Résolution du Conseil des Aldermen proposant de rendre à l'avenue Tourbon son primitif de rue Casa-Adopée.

Résolution du conseil des Assistans Aldermen proposant de vendre à M. Grass un morceau de terre situé à l'encoignure des rues Condé et Esplanade Adopée.

Résolution du conseil des Aldermen proposant de vendre à M. Grass un morceau de terre situé à l'encoignure des rues Condé et Esplanade Adopée.

Les deux résolutions ont été adoptées par le Conseil des Aldermen, et le Conseil des Assistants-Aldermen, ne pouvant en vendre le prix de vente, il faut que le propriétaire de la ville donnant libre vendre à l'encan.—A la demande de M. Wright de Conseil des Aldermen sur cette affaire.

Une résolution des Assistans-Aldermen (rejetée par les Aldermen) relative au payage de la levée, de la rue Louisa à la presse à Coton. Cette question est renvoyée à une commission.

M. Griffin appelle l'attention du Conseil sur la pétition de M. Fabre et d'autres propriétaires de chemin de fer Pontchartrain et présente une résolution offrant de faire un compromis avec la Compagnie.

M. Fabre dit que tous ceux qui ont été intéressés à rien; que la Compagnie n'a plus que 100 bons et que jamais il ne consentira jamais à un compromis indigne de la ville.

M. Griffin répond que le but de la proposition est de régler une affaire de plus de 100 personnes que le retards ne peuvent que devenir plus ruineux pour la corporation.

Le nouveau demande qu'il soit nommé un comité.

M. Fabre est d'avis que tous ces comités sont inutiles. Il est évident que la Compagnie veut s'approprier $200,000.

M. Bush croit que le comité peut être utile. La direction actuelle de la Compagnie est composée d'hommes honorables et d'hommes qui dépendra d'eux pour protéger les intérêts de la ville.

Le Conseil nomme un comité. Les Aldermen sont invités à se joindre aux Assistants pour procéder à l'élection des officiers de la ville.

Font imprimeur: M. Wiltz nomme le *Courrier*. M. Lugenbahl nomme le *Courrier*. Le *Courrier* reçoit 37 voix et le *Courrier* 3. Le *Courrier* est élu.

Pour assistant avocat de la ville, M. Heistand reçoit 34 voix, M. Miller 3 et M. Hunton 1. M. Heistand est élu.

L'élection des autres officiers est renvoyée au mois de mai.

Résolution de M. Bartlett nommant un comité de trois membres pour présenter aux Aldermen les accusations portées contre MM. Ramos et Soussmon—Adoptée. MM. Bartlett, Rollins et Bouny composent le comité.

Résolution invitant les Aldermen à se joindre aux Assistants Impérieux prochain, pour procéder à l'élection des officiers de la ville—Adoptée.

Le rapport du comité de finances est déposé sur le bureau jusqu'à la prochaine séance.

Résolution autorisant le comité de finances à employer un commis—Adopté.

Le Conseil s'ajourne à mardi, à 7 heures.

INCENDIE.—La vaste scierie à vapeur de MM. A. McVoy & CO, située à environ neuf milles de Pensacola, a été dévorée par les flammes dans la journée de 9 courant. La perte est évaluée à cent mille piastres. On attribue ce sinistre à la malveillance: deux ouvriers de la scierie sur qui planaient les soupçons des propriétaires ont été arrêtés.

SINISTRES A KEY WEST.—Les sinistres ont été nombreux depuis quelque temps dans les parages de Key West. La goelette *Sarah and Lucy*, partie des Attakapas avec un chargement de sucre et de mélasse, a été entièrement perdue dans le golfe le 28 mars. L'équipage et les officiers recueillis par le brick *John Alfred*, sont arrivés le 30 à Key West. Le chargement du navire était évalué à 30,000 et était consigné à Peck et Lyman, de New York.

Le *John Al red*, parti des Attakapas comme la *Sarah and Lucy* avec un chargement de sucre et de mélasse, est entré en détresse à Key West. Assailli par une violente bourrasque, tout ce qui se trouvait sur le pont a été balayé, et le navire s'emplissait d'eau si rapidement que on ne pouvait faire le voyage de la *Sarah and Lucy*, il est probablement coulé.

Un autre bâtiment, la goelette *Charger*, capitaine Hayden, parti comme les deux premiers des Attakapas pour New York, a dû relâcher à Key West pour décharger sa cargaison et réparer ses avaries.

EXPORTATIONS.—Les produits américains exportés de la Nouvelle-Orléans pendant le premier trimestre de cette année s'élèvent à $26,864,444, comme l'indique le tableau suivant qui nous est envoyé de la douane:

Exportations à l'étranger.

	navires Américains.	navires Etr.	Total.
Janvier	$4,428,084	$2,124,476	
Février	3,630,000	1,554,000	
Mars	4,577,664	1,360,611	
	$14,021,503	$4,976,064	$19,498,109

Cabotage.

Janvier	$2,879,491	
Février	3,351,928	
Mars	3,135,216	9,366,335
Total des exportations		$28,864,444

CHRONIQUE LOCALE.

DEVANT LA PREMIERE COUR.—Le recorder Bright a envoyé hier les personnes suivantes devant la Première Cour de District:

Sarah Greenwood et Alexander Greenwood, son mari, qui sont accusés d'avoir volé pour $100 de bijoux à Mme Mongolin.

Jas M. Reed, pour avoir introduit la main dans la poche de Samuel Kirk, qui dormait dans un café.

Peter Yorkle, pour avoir voulu tuer Mme Caroline Suffert.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—George Powers, accusé de vol, a été jugé et acquitté.

Samuel Banks, voleur de fait, coupable.

James Graves s'est reconnu coupable de voies de fait.

Allan Jones, qui s'était reconnu coupable de tentative de vol, a été jugé hier, après que le jugé l'eut condamné à une amende de $1000, un papier signé du gouverneur, et ordonnant au shérif de se faire exécuter la sentence avant la réunion de la prochaine législature. L'ordre portait la date de 16 courant.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT—T. A. Lacroix réclame à la ville une somme de $1300 qu'il a payée comme caution, en 1851, à la Troisième Municipalité. La Cour Suprême décida plus tard qu'en vertu de l'acquitte cette taxe avait été perçue était inconstitutionnelle. La Ville refuse de la loi de consolidation rendant la Nile Orléans responsable des dettes son acquittées des anciennes municipalités, le demandeur prie la Cour de le condamner à lui remettre le montant qu'il a payé.

Walter L. Campbell réclame $650 à la corporation. Il invoque la même loi.

JUGES DE DOMMAGES.—M. Robert Howes a intenté, à la Quatrième Cour, un procès en dommages à Edward D. White. Il déclare que Howes l'accuse, le 12 du courant, de lui avoir volé des planches; que cette accusation fut publiée dans un des journaux de la ville et qu'en jour fixé pour l'interrogatoire M. White refuse de prêter le serment. M. Howes réclame $5000 de dommages.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—La plaidoirie de que serment adressée aux recorders Ramos et Soussmon a été plaidée hier en partie devant le juge Cotton, et sera terminée aujourd'hui. M. Larue représente les défendeurs.

La demande de l'assistant-alderman Fabre sera probablement décidée aujourd'hui.

APPAIRE DE MEURTRE.—L'interrogatoire de W. O. Harrison, accusé de meurtre de John Duffy, n'avait pas été terminé hier, sera continué cette après-midi, à 4 heures et demie. Deux témoins importants étaient absents.

COUP DE POIGNARD.—La police du Deuxième District a arrêté hier, sur le levée, Salvador Serlière qui a porté à John O'Connell un coup de poignard à l'épaule. La blessure n'est pas grave.

INCENDIES.—Hier matin, à 2 heures et demie, le feu s'est déclaré dans une maison de l'encoignure Charters et St Philippe. Les flammes ont été éteintes en peu de temps.

ACCUSATION DE VOL.—M. Robinson, capitaine du Revenue, a fait arrêter Charles Williams qu'il accuse d'avoir commis un vol à bord du navire.

NOUVELLES DE LA CAMPAGNE.

INCENDIE.—Ces jours derniers, le feu a pris dans l'écurie de l'habitation de Mme Louis Le Bourgeois, paroisse St Jacques, et deux quelques instants elle était réduite en cendres aussi que tout le fourrage qu'elle contenait. Ce n'est qu'avec grande peine que l'on est parvenu à faire sortir les chevaux et les mulets et à préserver la maison d'habitation.

LE TELEGRAPHE A DONALDSON.— Le *Vigilant* de Donaldson annonce que cette ville sera bientôt en communication par le moyen des fils télégraphiques, avec tous les grands centres des divers Etats de l'Union. Les premiers dépêches devient être reçues et expédiées cette semaine.

ELECTIONS A DONALDSON.—Les élections municipales de Donaldson ont eu lieu le 16 du courant. M. L. D. Richelle a été réélu maire à l'unanimité. Les aldermen et le conseil ont aussi été réélus.

Il n'y a donc en aucun changement dans le personnel de l'administration municipale.

INCENDIE D'UNE SCIERRIE.—La scierie de M. Edmond Lapeyrouse, dans la paroisse St Martin, a été dévorée par les flammes dans la nuit de 11 courant. On attribue ce sinistre à la malveillance.

TEMPERATURE AU CANADA.— Nous lisons dans le *Moniteur Canadien* du 5 courant:

Le temps continue toujours à être incertain et froid. Dimanche dernier, le ciel était gris, fécond en promesses neigeuses. Lundi a surabondamment tous les promesses de dimanche. Nous avons eu une dose plus violentes pour raisons de la saison. Dans le cours de la journée il est tombé au moins un pied et demi de neige que le vent a balayée ça et là pour la recueillir en bancs énormes dans les endroits à demi abrités. Les journées suivantes nous ont rapporté le doux espoir de renouveau, mais comptez sur les promesses du temps, mieux vaudrait compter sur la parole d'une jolie femme! Dans le Haut-Canada, mêmes variations climatiques. Le 2 mars 1854 la baie de Toronto était ouverte et cette année au commencement d'avril elle n'est pas encore débarrassée de ses glaces. Un fait remarquable, cependant, c'est qu'en général et particulièrement l'hiver a été moins rigoureux en Canada qu'en Europe.

VARIÉTÉS.

ALEXANDRE II.

Alexandre II est né le 29 avril 1818. Ce fut un grand sujet de joie en Russie, lorsque la grande-duchesse Alexandra Feodorovnas, elle pouvait espérer des lors voir se perpétuer le nom d'un époux qu'elle adorait. Quand le 2 avril, jour du grand duc alors, et ignorant les hautes destinées qui l'attendaient, il exprima la satisfaction que lui causait la naissance d'un fils, dans une lettre adressée à Augustin, archevêque de Moscou. Cette lettre mérite d'être citée :

« Très saint prélat, j'ai avec la crainte d'un faible mortel, mais avec l'espérance d'un chrétien fidèle, approcher le moment le plus décisif de ma vie; incertain de ce que la Providence m'avait réservé, j'avais affermi mon âme par un vœu religieux, et j'attendais avec résignation la volonté de Dieu.

« Il a plu à la divine Providence de me faire gâter le bonheur d'être père; elle a bien voulu conserver et la mère et le fils. L'expression de la reconnaissance, qui n'est pas nécessaire à celui qui scrute les cœurs, devient indispensable pour celui qui en est pénétré. Le vœu que je m'empressérai de remplir est d'ériger, sous l'invocation d'Alexandre Newski (patron du nouveau-né), une chapelle dans l'église de la Nouvelle-Jérusalem (couvent des environs de Moscou). C'est humble offrande d'un père heureux qui confie au Tout-Puissant son bien le plus précieux, la destinée de sa femme et de son fils.

« Vous, Eminence, vous serez mon aide et mon guide dans l'accomplissement d'un vœu si cher à mon cœur. Que de ferventes prières pour la mère et le fils soient adressées au ciel, au pied de cet autel élevé par la reconnaissance d'un père! Que le Tout-Puissant prolonge leurs jours pour leur bonheur, pour le service du souverain, pour l'honneur et le bien de la patrie! »

La première enfance du jeune prince se passa sous l'aile de sa mère. Il était alors, selon le titre lui donnait, Alexandra ne s'en rapportait qu'à elle-même pour en remplir les devoirs.

La mère et l'enfant voyaient souvent le père venir s'asseoir au milieu d'eux. Nicolas prenait son fils sur ses genoux, et se prêtait complaisamment à ses caresses. Il aimait surtout à ce qu'il lui faisait faire l'exercice avec un sérieux imperturbable, réglant sa tenue, ses mouvements, et le tournement déjà de cette rigidité dont il aimait avec les soldats russes à leur commandement. Le jeune grand-duc, disent ceux qui nous ont transmis ces détails, ne se plaisait que modérément à ces sortes de jeux. Il préférait ceux auxquels présidait sa mère, ils étaient plus sympathiques à sa nature facile et gracieuse, à son goût pour héroïque.

L'empereur Alexandre était mort à Taganrog, Nicolas monta sur le trône. Des ce moment, le rôle du grand-duc Alexandre commença à prendre de l'importance. Il était alors âgé de 17 ans, il était cesarewitsch, ou d'héritier présomptif. En outre, comme l'avènement de Nicolas à la couronne l'obligeait à se séparer de son ancien ami de haut-chancelier, qu'il exerçait depuis neuf années auprès de l'université de Finlande, il en confia le diplôme à son fils. Voici en quels termes cette politique décision au comte Armoff, alors vice-chancelier de la même université :

« Monsieur le comte Armoff, ayant, selon les décrets de la divine Providence, après la décès de Sa Majesté l'empereur Alexandre, de glorieuse mémoire, succédé au trône de l'empire de Russie, un de nos prédécesseurs, en portant notre sollicitude au grand-duché de Finlande, a été de nous occuper de son bonheur, dont la prospérité a fait l'objet de nos vœux pendant les neuf années que nous avons rempli auprès d'elle les fonctions de haut chancelier.

« Désirant transmettre à notre successeur les sentiments de bienveillance et de sollicitude que nous gusse frère, pour la Finlande et son Université, dont il était le second fondateur, et voulant en même temps donner à cette institution une preuve de notre bienveillance particulière, nous avons nommé haut-chancelier à l'Université de Finlande son Altesse impériale le grand-duc héritier Alexandre Nicolaiewitsch, votre chef fils.

« Ayant pris en considération que l'âge de Son Altesse Impériale ne permet pas encore de remplir les fonctions de cette place, nous avons ordonné que notre secrétaire d'Etat, pour les affaires de Finlande, en serait chargé provisoirement et jusqu'à nouvel ordre.

« En vous faisant connaître notre volonté à cet égard, nous vous chargeons d'en faire part à la constitution de l'Université, qui sera adresser ses représentations et rapports à Son Altesse Impériale le grand-duc héritier. Le secrétaire d'Etat des affaires de Finlande, qui, en vertu des ordres adressés au chancelier, de décider les affaires du ressort de cette charge, sous sa propre responsabilité, en notre nom. Son Altesse Impériale, et de signer toutes les expéditions y relatives avec la formule suivante: *Au nom de Son Altesse Impériale le grand-duc héritier, haut chancelier de l'Université de Finlande, par ordre suprême.* »

Ce rescrit porte la date du 11 janvier 1826; le grand-duc Alexandre avait alors 17 ans. Quelque jeune, près de dix huit ans. C'était bien jeune en effet, pour être élevé à une aussi haute dignité académique. Le cesarewitsch en prit pas moins sa nomination au sérieux, nous verrons quelle influence elle exerça sur sa vie.

Le moment d'étudier était venu; le fils de Nicolas n'apprit au mieux, il ne fut mal que une pareils, tout ce qu'apprennent les princes; son esprit était peu porté vers les livres, et les maîtres placés auprès de lui ne pouvaient pas gagner tant de son attention de sa part qu'autant que leurs leçons étaient courtes et agréablement formulées. Bien en lui de cette curiosité ardente et scrutateur qui devait distinguer plus tard le grand-duc Constantin son frère; il réfléchit rapidement chaque chose, plus facile aux distinctions spéculatives, et qu'aux raisonnemens sévères de l'intelligence. Homme du monde déjà, et faisant preuvant ce charme de séduction qui lui rendit si puissant de sympathies. Hatons-nous de dire que livrée presque exclusivement à la haute direction de l'impératrice, son éducation prit de le début un caractère tout à fait différent.

Cependant plus d'un symptôme annonçaient dans le grand-duc héritier un sentiment profond de la grandeur de sa race, non que l'amour du faste, cette maladie des rois l'eût saisi au cœur, mais il avait de l'orgueil, de la vanité même, fier de son titre de cesarewitsch, il était jaloux d'en goûter les privilèges.

Suivant l'usage de l'empire, il avait débuté encore enfant, dans le service militaire par les derniers grades. A quatorze ans, il fut nommé sous officier dans la garde. Or, quelques jours après cette promotion, comme il se rendait à l'appartement qu'il occupait dans l'interieur du palais impérial, il traversa une salle où plusieurs hauts dignitaires se trouvaient rassemblés. A l'approche du prince, ceux-ci se levèrent et le saluèrent.

Cette marque de respect, de la part de vieux militaires, flatta vivement le jeune homme : il voulut en jouer encore, et se mit à passer et à repasser plusieurs fois de suite dans la même salle, mais les généraux qui l'avaient salué une première fois ne firent plus attention à lui. Le grand-duc, outré, courut se plaindre à son père. Alors, l'empereur le prenant par la main, le ramena dans la salle où il avait salué les généraux.

« Mon fils, lui dit-il en leur présence, c'est pour moi une véritable peine de voir que vous comprenez si peu les devoirs que vous imposent vos nouvelles épaulettes envers vos supérieurs en grade, et que vous ne sentez point tout le respect qu'ont droit d'exiger de vous des têtes blanchies au service de l'Etat. Savez-vous que les hommes dont vous avez été honoré par ce rencontre ceux que vous devez honorer vous-même! car c'est à eux que votre père est redevable de son trône, de sa vie; et c'est leur fidélité, leur zèle, leurs loyaux services qui seuls peuvent vous frayer une route à ce trône et vous aider à l'occuper avec gloire.

« Inclinez vous donc devant ces nobles vieillards, et comptez pour un très grand honneur chaque marque de respect et de dévouement qu'ils vous donneront. Ce que vous venez de faire me persuade que vous êtes encore trop jeune pour les épaulettes qui vous ont été données; je vous les reprends. Ne les réclamez que lorsque votre conduite aura prouvé que vous êtes capable de les porter honorablement. »

Et l'empereur détacha les épaulettes de l'uniforme de son fils, qui s'empressa de mettre la leçon à profit.

Assurément, un pareil trait fait honneur à Nicolas. Pourquoi donc s'est-il si peu inspiré dans ses politique de la qualité qu'on se plaît généralement à lui reconnaître dans la vie de famille?

II.

Alexandre est parvenu à l'âge de seize ans : c'est l'âge de majorité pour les tsars et pour les princes, leurs héritiers. La loi de l'empire impose alors ces derniers un serment spécial qu'ils prêtent entre les mains du souverain régnant. Cérémonie à la fois religieuse et politique, qui s'accomplit avec une solennité extraordinaire dans la chapelle de la cour, en présence des grands officiers de la couronne, du corps diplomatique et des notabilités de l'Etat. Alexandre jura fidélité à Nicolas le 4 mai 1834. Nous citerons la formule de son serment :

« Au nom de Dieu tout puissant, devant son saint Evangile, je jure et promets de servir fidèlement et loyalement Sa Majesté impériale, mon très gracieux souverain et père, et de lui obéir en toutes choses, sans épargner ma vie et jusqu'à la dernière goutte de mon sang; de garantir et défendre de toutes mes forces et de toute mes moyens les droits et privilèges de l'autocratie souveraine de la puissance et de l'autorité de Sa Majesté impériale, établis ou à établir par les lois, en coopération à tous ce qui peut concourir au service de Sa Majesté impériale et au bien de l'empire, en ma qualité d'héritier du trône de mesdits les Russies, sans égard de royaume de Pologne et de grand-duché de Finlande, réunis à cet empire. Je jure et promets d'observer, dans toute leur force et leur teneur, lesdites lois impériales, pour l'ordre du succession au trône, et les dispositions de la pragmatique sanction concernant la famille impériale, et qu'il sont établis par les lois fondamentales de l'empire, comme je dois en répondre devant Dieu à mon jugement dernier.

« Enfin, je jure de ne pas avoir et ne dois rien, consigne, désirer et diriger moi dans la grande tâche qui m'est réservée; que la haute sagesse qui régne sur ces trônes m'accompagne dans la discussion des affaires, afin que je puisse discerner ce qui est agréable à ses yeux et ce qui est juste selon ses lois. Que mon cœur soit dans ses mains. *Amen.* »

Par ce serment le grand-duc héritier se devenait que le premier sujet du cœur, que le dignitaire de l'empire le plus étroitement lié à son service et à la conservation de son trône et de la gloire de cesarewitsch ne saurait rien avoir de particulier immédiat au prince qui en est revêtu. Il est dans la main de l'empereur, qui peut, suivant son caprice, l'élever aux plus hautes fonctions de l'Etat ou le laisser oublié au fond de sa palais.

Le grand-duc Alexandre dut inspirer peudant longtemps à son père de sérieuses perplexités. A mesure qu'il avançait en âge, il se montrait de plus en plus de sa dessinée, devenait de plus en plus vague et indécis. Sa taille s'élevait et revêtait un air noble et majestueux, mais sa physionomie n'avait rien de saillant, rien de frappant, rien de vif. Il était plutôt attachant tant de prix; mais son regard était doublement, son sourire morne; une sorte de dégoût indéfinissable l'éloignait de toute sympathie. Voici en quels termes le politik cette décision au comte Armoff, alors vice-chancelier de la même université :

« Monsieur le comte Armoff, ayant, selon les décrets de la divine Providence, après la décès de Sa Majesté l'empereur Alexandre, de glorieuse mémoire, succédé au trône de l'empire de Russie, un de nos prédécesseurs, en portant notre sollicitude au grand-duché de Finlande, a été de nous occuper de son bonheur, dont la prospérité a fait l'objet de nos vœux pendant les neuf années que nous avons rempli auprès d'elle les fonctions de haut chancelier.

« Désirant transmettre à notre successeur les sentiments de bienveillance et de sollicitude que nous gusse frère, pour la Finlande et son Université, dont il était le second fondateur, et voulant en même temps donner à cette institution une preuve de notre bienveillance particulière, nous avons nommé haut-chancelier à l'Université de Finlande son Altesse impériale le grand-duc héritier Alexandre Nicolaiewitsch, votre chef fils.

« Ayant pris en considération que l'âge de Son Altesse Impériale ne permet pas encore de remplir les fonctions de cette place, nous avons ordonné que notre secrétaire d'Etat, pour les affaires de Finlande, en serait chargé provisoirement et jusqu'à nouvel ordre.

« En vous faisant connaître notre volonté à cet égard, nous vous chargeons d'en faire part à la constitution de l'Université, qui sera adresser ses représentations et rapports à Son Altesse Impériale le grand-duc héritier. Le secrétaire d'Etat des affaires de Finlande, qui, en vertu des ordres adressés au chancelier, de décider les affaires du ressort de cette charge, sous sa propre responsabilité, en notre nom. Son Altesse Impériale, et de signer toutes les expéditions y relatives avec la formule suivante: *Au nom de Son Altesse Impériale le grand-duc héritier, haut chancelier de l'Université de Finlande, par ordre suprême.* »

Ce rescrit porte la date du 11 janvier 1826; le grand-duc Alexandre avait alors 17 ans. Quelque jeune, près de dix huit ans. C'était bien jeune en effet, pour être élevé à une aussi haute dignité académique. Le cesarewitsch en prit pas moins sa nomination au sérieux, nous verrons quelle influence elle exerça sur sa vie.

Le moment d'étudier était venu; le fils de Nicolas n'apprit au mieux, il ne fut mal que une pareils, tout ce qu'apprennent les princes; son esprit était peu porté vers les livres, et les maîtres placés auprès de lui ne pouvaient pas gagner tant de son attention de sa part qu'autant que leurs leçons étaient courtes et agréablement formulées. Bien en lui de cette curiosité ardente et scrutateur qui devait distinguer plus tard le grand-duc Constantin son frère; il réfléchit rapidement chaque chose, plus facile aux distinctions spéculatives, et qu'aux raisonnemens sévères de l'intelligence. Homme du monde déjà, et faisant preuvant ce charme de séduction qui lui rendit si puissant de sympathies. Hatons-nous de dire que livrée presque exclusivement à la haute direction de l'impératrice, son éducation prit de le début un caractère tout à fait différent.

Cependant plus d'un symptôme annonçaient dans le grand-duc héritier un sentiment profond de la grandeur de sa race, non que l'amour du faste, cette maladie des rois l'eût saisi au cœur, mais il avait de l'orgueil